FCP AXIS AAA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AXIS AAA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP AXIS AAA comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de 5 316 851 DT, y compris des sommes distribuables de 189 407 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Axis Gestion. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP AXIS AAA, ainsi que des résultats de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le commissaire aux comptes :

AMC Ernst & Young Fehmi LAOURINE

Bilan arrêté au 31/12/2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

		31/12/2013	31/12/2012
	<u>ACTIF</u>		
AC1-	Portefeuille-titres	3 811 449	5 275 770
	b. Obligations et valeurs assimilées 4.1	3 811 449	5 275 770
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	1 517 413	1 739 928
	a- Placements monétaires 4.2 b- Disponibilités	1 114 169 403 244	1 478 248 261 680
AC3-	Créances d'exploitation	-	-
	TOTAL ACTIF	5 328 862	7 015 698
	PASSIF		
PA1-	Opérateurs créditeurs 4.5	3 414	5 937
PA2-	Autres créditeurs divers 4.6	8 597	4 474
	TOTAL PASSIF	12 011	10 411
	ACTIF NET		
CP1-	Capital 4.7	5 127 444	6 737 765
CP2-	Sommes distribuables	189 407	267 522
	a - Sommes distribuables des exercices antérieursb - Sommes distribuables de l'exercice	33 189 374	42 267 480
	ACTIF NET	5 316 851	7 005 287
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	5 328 862	7 015 698

ETAT DE RESULTAT Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

		_	2013	2012
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	4.3	212 586	290 972
	b. Revenus des obligations et valeurs assimilées		212 586	290 972
PR2-	Revenus des placements monétaires	4.4	46 629	61 653
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		259 215	352 625
CH1-	Charges de gestion des placements	4.8	-30 704	-40 526
	REVENUS NETS DES PLACEMENTS		228 511	312 099
CH2-	Autres charges	4.9	-16 642	-12 276
	RESULTAT D'EXPLOITATION		211 869	299 823
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation		-22 495	-32 343
	SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		189 374	267 480
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		22 495	32 343
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		68 438	-31 222
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-75 205	5 010
	Frais de négociation		-	-
	RESULTAT NET DE L'EXERCICE		205 102	273 611

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

(Exprimé en dinar Tunisien)

	Exercice clos le 31/12/2013	Exercice clos le 31/12/2012
AN 1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	205 102	273 611
 a- Résultat d'exploitation b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres d- Frais de négociation 	211 869 68 438 -75 205	299 823 -31 222 5 010
AN 2- DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	-227 508	-309 376
AN 3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 666 030	-229 205
a / Souscriptions	1 717 016	7 282 683
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	1 672 566 -1 906 46 356	7 103 670 -10 847 189 860
b / Rachats	-3 383 046	-7 511 888
Capital Régularisation des sommes non distribuables Régularisation des sommes distribuables	-3 278 154 3 940 -108 832	-7 337 917 13 499 -187 470
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 688 436	-264 970
AN 4- ACTIF NET en début d'exercice	7 005 287	7 270 257
en fin d'exercice	5 316 851	7 005 287
AN 5- NOMBRE DE PARTS		
en début d'exercice	67 802	70 151
en fin d'exercice	51 645	67 802
VALEUR LIQUIDATIVE	102,949	103,319
TAUX DE RENDEMENT	3,46%	3,47%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2013

1- Presentation du fonds commun de placement axis AAA

FCP AXIS AAA est un fonds commun de placement de type obligataire régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF N° 04-2008 du 31 mars 2008.

Le fonds a été constitué le 06/11/2008.

Le fonds AXIS AAA est un fonds de distribution.

Son portefeuille est composé exclusivement d'obligations émises par l'Etat. La politique d'investissement est arrêtée par un comité d'investissement qui définit les choix et les orientations des placements.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune.

AMEN BANK est le dépositaire de ce fonds. Le gestionnaire est AXIS GESTION.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-13 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-13 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres OPCVM.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-12-13 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté. Il est à signaler que le FCP procède à partir du 1^{er} juillet 2011 à l'amortissement linéaire des primes et décotes sur les Bons du Trésor Assimilables. Ainsi, la différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le coût d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2013 à 3 811 449 DT et correspond aux placements en bons du trésor assimilables et en bons du trésor zéro coupon.

Désignation	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Emprunt d'Etat				
BTA 5.25% MARS 2016	200	194 600	204 293	3,84%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	383 720	394 362	7,42%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	95 150	97 986	1,84%
BTA 5.6 AOUT 2022	100	94 550	97 521	1,83%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	196 729	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	192 100	197 306	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 900	197 149	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 700	196 993	3,71%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 500	196 836	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	200	191 300	196 680	3,70%
BTA 5.6 AOUT 2022	400	382 360	392 644	7,38%
BTA_5.5_03/2019	300	306 750	315 257	5,93%
BTA_5.5_03/2019	100	101 700	104 715	1,97%
BTA_5.5_03/2019	200	192 800	201 805	3,80%
BTA_6.75_07/2017	100	102 000	103 847	1,95%
Total BTA	3 100	3 003 430	3 094 123	58,19%
BTZC_OCTOBRE_2016	300	184 500	239 265	4,50%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 900	159 451	3,00%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 700	159 334	3,00%
BTZC_OCTOBRE_2016	200	122 600	159 276	3,00%
Total BTZC	900	552 700	717 326	13,50%
TOTAL	4 000	3 556 130	3 811 449	71,69%

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 est le suivant :

	Coût d'acquisition au 31-12-2012	Acquisition de l'exercice	Remboursement ou cession de l'exercice	plus ou moins-values réalisées
Emprunt d'Etat				
BTA_7.5_04/2014	961 695	-	917 890	-43 805
BTA_8.25_07/2014	551 750	ı	520 350	-31 400
TOTAL	1 513 445	-	1 438 240	-75 205

4.2- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève à 1 114 169 DT au 31-12-2013 et correspond à des placements sous forme de bons de trésor:

Désignation du titre	Montant du placement	Valeur au 31/12/2013	% Actif Net
Bons de trésor			
BTC_52 SEMAINES 02122014_4.8%	514 546	516 438	9,71%
BTC_52 SEMAINES_02092014	477 493	482 946	9,08%
BTC_52 SEMAINES_02122014_4.80%	114 446	114 785	2,16%
TOTAL	1 106 485	1 114 169	20,95%

4.3- Revenus du portefeuille - titres

Ce poste s'élève en 2013 à 212 586 DT et se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTA	176 347	256 807
Revenus des BTZ	36 239	34 165
Total	212 586	290 972

4.4- Note sur les revenus des placements monétaires

Ce poste s'élève en 2013 à 46 629 DT et se présente comme suit :

Désignation	2013	2012
Revenus des BTC	42 567	57 201
Revenus des autres placements	4 062	4 452
Total	46 629	61 653

4.5- Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend les sommes due par FCP AAA au gestionnaire Axis Gestion et au dépositaire. Elles s'élèvent à 3 414 DT au 31-12-2013 contre 5 937 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Gestionnaire	1 921	4 445
Dépositaire	1 493	1 492
TOTAL	3 414	5 937

4.6- Note sur les autres créditeurs divers

Les autres créditeurs divers s'élèvent à 8 597 DT au 31-12-2013 contre 4474 DT au 31-12-2012.

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012
Commissaire aux comptes	5 741	1 722
CMF	467	591
Publications	2 389	2 161
TOTAL	8 597	4 474

4.7- Capital

La variation de l'actif net de l'exercice s'élève à -1 688 436 DT et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	-1 610 321
Variation de la part Revenu	-78 115
Variation de l'Actif Net	-1 688 436

Les mouvements sur le capital au cours de l'excercice se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2013

Montant:	6 737 765
Nombre de titres :	67 802
Nombre de porteurs de parts:	91

Souscriptions réalisées

Montant:	1 672 566
Nombre de titres émis :	16 831
Nombre de porteurs de parts nouveaux	13

Rachats effectués

Montant:	3 278 154
Nombre de titres rachetés :	32 988
Nombre de porteurs de parts sortants :	12

Capital au 31-12-2013

Montant:(*) 5 132 177 *

Nombre de titres : 51 645

Nombre de porteurs de parts :

92

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de période	5 132 177
Variation des + ou- values potentielles	68 438
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-75 205
Régularisation des SND	2 034
Capital au 31/12/2013	5 127 444

4.8- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP AXIS AAA.

Le total de ces charges s'élève à 30 704 DT en 2013 et se détaillent comme suit :

Libéllé	2013	2012
Rémunération du gestionnaire	24 376	32 347
Rémunération variable du gestionnaire	428	2 262
Rémunération du dépositaire	5 900	5 917
Total	30 704	40 526

4.9- Autres charges

Le total des autres charges s'élève en 2013 à 16 642 DT et se détaille comme suit :

- Désignation	2013	2012
Redevance CMF	5 902	7 832
Rémunération CAC	9 797	3 660
Autres	943	784
Total	16 642	12 276

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1- Données par part et ratios pertinents

Données par parts	2013	2012
Revenus des placements	5,019	5,201
Charges de gestion des placements	-0,595	-0,598
Revenu net des placements	4,424	4,603
Autres charges	-0,322	-0,181
Résultat d'exploitation	4,102	4,422
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,435	-0,477
Sommes distribuables de l'exercice	3,667	3,945
Variations des + ou - values potentielles sur titres	1,325	-0,460
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-1,456	0,074
Frais de négociation	0	0
+ ou - values sur titres et frais de négociation	-0,131	-0,386
Résultat net de l'exercice	3,971	4,035
Droits d'entrée et de sortie	0	0
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,131	-0,386
Régularisation du résultat non distribuable	0,039	0,039
Sommes non distribuables de l'exercice	- 0.092	- 0.348
Distribution de dividende	3,945	3,915
Valeur Liquidative	102,949	103,319

Ratios de gestion des placements	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,52%	0,52%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,16%
Résultat net de l'exercice / actif net moyen	3,47%	3,49%

5.2 Transactions avec les parties liées

La convention de gestion qui lie la société AXIS GESTION et FCP AXIS AAA prévoit le paiement de :

- Une commission fixe de gestion de 0,35% HT calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement;
- Une commission de surperformance de 20% de la différence positive de l'actif de FCP AXIS AAA et l'actif d'un fonds de référence réalisant une performance identique à celle de l'indice de référence : TMM+0,5% et enregistrant les mêmes souscriptions et rachats que le Fonds réel.

La rémunération d'Axis Gestion s'élève à 24 376 DT TTC au titre de la rémunération fixe de 2013. Le fonds a comptabilisé un montant 428 DT TTC au titre de la rémunération de performance variable.

La rémunération du dépositaire s'élève à 5 900 DT TTC au titre de la rémunération de 2013. Cette rémunération est payée trimestriellement.